



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/39
8 mai 2023

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-douzième réunion
Montréal, du 29 mai au 2 juin 2023
Point 9 c) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : THAÏLANDE

Le présent document renferme les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche) Banque mondiale

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/92/1

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Thaïlande

TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURES DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	BIRD	82°	61,8 % d'ici 2023

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2021	278,96 tonnes PAO
--	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2022	
Produits chimiques	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agents de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					225,53				225,53
HCFC- 141b		23,10				44,58			67,68
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés		2,90							2,90
HCFC-123			0,26		1,79				2,05

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence de 2009-2010 :	927,60	Point de départ des réductions globales durables :	943,30
CONSOMMATION ÉLIGIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	533,20	Restante :	410,10

(V) PLAN D'ACTIVITÉS APPROUVÉ		2023	2024	2025	Total
BIRD	Élimination de SAO (tonnes PAO)	28,77	2,37	0,00	31,14
	Financement (\$ US)	2 264 689	186 763	0	2 451 452

(VI) DONNÉES DE PROJET			2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal (tonnes PAO)			834,84	834,84	602,94	602,94	602,94	602,94	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			788,46	410,00	410,00	400,00	390,00	354,74	s.o.
Financement convenu en principe (\$ US)	Banque mondiale	Coûts du projet	1 500 000	0	2 116 532	0	174 545	0	3 791 077
		Coûts d'appui	105 000	0	148 157	0	12 218	0	265 375
Financement approuvé par le Comité exécutif (\$ US)		Coûts du projet	1 500 000	0	0	0	0	0	1 500 000
		Coûts d'appui	105 000	0	0	0	0	0	105 000
Total des fonds demandés pour approbation à la réunion en cours (\$ US)		Coûts du projet	0	0	0	0	0	2 116 532*	2 116 532
		Coûts d'appui	0	0	0	0	0	148 157*	148 157

*La deuxième tranche aurait dû être présentée en 2020.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement de la Thaïlande, la Banque mondiale, à titre d'agence d'exécution principale désignée, a présenté une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au montant de 2 116 532 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence à hauteur de 148 157 \$ US. La demande comprend un rapport périodique portant sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification sur les objectifs de consommation de HCFC de 2018 à 2021 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2023 à 2024.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le Gouvernement de la Thaïlande fait état d'une consommation de 295,26 tonnes PAO de HCFC en 2022 dans son rapport sur la mise en œuvre du programme de pays, ce qui représente 68,2 pour cent de moins que la valeur de référence pour les HCFC aux fins de conformité. Les données communiquées en vertu de l'article 7 pour l'année 2022 n'ont pas encore été transmises. La consommation de HCFC pour 2018-2022 figure au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Thaïlande (Données de l'article 7 pour 2018-2021)

HCFC	2018	2019	2020	2021	2022*	Référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	5 035,28	5 469,20	5 327,70	4 344,30	4 100,55	13 028,60
HCFC-123	184,79	51,18	119,05	91,24	102,50	159,75
HCFC-124	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,41
HCFC-141b	673,45	543,96	542,16	347,29	615,28	1 865,93
HCFC-142b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,81
HCFC-225**	30,61	38,18	8,00	0,00	0,00	54,60
Total partiel (tm)	5 924,13	6 102,52	5 996,91	4 782,83	4 818,33	15 114,10
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés	26,18	42,24	20,13	20,13	26h40	142,50***
Tonnes PAO						
HCFC-22	276,94	300,81	293,02	238,94	225,53	716,57
HCFC-123	3,70	1,02	2,38	1,82	2,05	3,19
HCFC-124	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,08
HCFC-141b	74,08	59,84	59,64	38,20	67,68	205,25
HCFC-142b	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,12
HCFC-225**	2,14	2,67	0,56	0,00	0,00	2,30
Sous-total (tonnes PAO)	356,86	364,34	355,60	278,96	295,26	927,51
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés	2,88	4,65	2,21	2,21	2,90	15,67***

*Données du programme de pays

**Ces chiffres incluent la consommation de HCFC-225, de HCFC-225ca et de HCFC-225cb

*** Consommation moyenne entre 2007 et 2009.

3. En 2022, la consommation de HCFC-22 et de HCFC-141b avait diminué à 81 % et 91 % de leurs niveaux de 2018, respectivement, principalement en raison de la diminution de la fabrication et de l'entretien des équipements à base de HCFC-22 et de l'élimination du HCFC-141b dans le secteur de la fabrication de mousses, qui devrait être entièrement achevé d'ici le 31 décembre 2023. Le HCFC-141b continue d'être consommé dans des applications de solvants, principalement dans l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation, le nettoyage de composants électroniques et le nettoyage des métaux. La consommation de HCFC-123 dans les refroidisseurs et dans les applications de lutte contre l'incendie est en baisse par rapport aux niveaux de 2018. La consommation de HCFC-225 dans les applications de solvants pour 2021 et 2022 est nulle en raison de la chute des volumes de fabrication liée à la pandémie de COVID-19 et de l'utilisation du HCFC-225 stocké au cours des années précédentes.

Rapport de mise en œuvre du programme de pays

4. Le Gouvernement de la Thaïlande a également communiqué des données sectorielles sur la consommation de HCFC dans son rapport sur la mise en œuvre du programme de pays 2021 qui sont conformes aux données déclarées en vertu de l'Article 7 du Protocole.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le Gouvernement met en œuvre un système d'autorisation et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC déclarée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal pour 2019 et 2021 était correcte (comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus) ; il a également confirmé que la consommation pour 2018 et 2020, conformément à la déclaration d'importation rapportée dans les livres du Département des travaux industriels (DIW), devrait être respectivement de 362,73 et 356,15 tonnes PAO au lieu de 356,86 et 355,60 tonnes PAO déclarées en vertu de l'article 7 et les données du programme de pays, y compris les éventuelles annulations d'importations. Les rapports de données révisés ont été soumis aux secrétariats de l'Ozone et du Fonds fin mars 2023. La vérification a conclu que la consommation pour les quatre années était inférieure à la consommation maximale autorisée dans l'Accord passé entre le pays et le Comité exécutif.

6. La Banque mondiale a dit qu'elle recrutait un consultant chargé de vérifier de la consommation de HCFC pour 2022 ; le rapport de vérification sera élaboré et soumis d'ici septembre 2023.

État de la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC

7. La phase I du PGEH a été achevée en décembre 2018 et le rapport d'achèvement du projet a été soumis le 8 avril 2019.

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

8. Le DIW a mis en place un système de quotas d'importation pour les HCFC en janvier 2013. Le 1er juillet 2017, il a interdit l'utilisation du HCFC-22 pour la fabrication de climatiseurs d'une capacité de refroidissement inférieure à 50 000 BTU/heure ; le 31 mars 2018, le Ministère du commerce a interdit l'importation de ces équipements.

9. La réglementation mise en œuvre en juillet 2017 comprenait également une interdiction d'utiliser le HCFC-141b pur et contenu dans des polyols prémélangés importés pour la fabrication de tous les produits en mousse de polyuréthane, à l'exception de la mousse pulvérisée ; le 31 décembre 2023, l'interdiction sera étendue à toutes les applications de fabrication de mousse de polyuréthane, conformément à la décision 82/60(b)(ii). Le Gouvernement travaille en étroite collaboration avec les sociétés de formulation et les distributeurs pour assurer une mise en œuvre efficace de l'interdiction et continuera à surveiller sa mise en œuvre au moyen de contrôles aléatoires et de confirmations données par les importateurs sur les destinataires finaux.

10. Actuellement, aucun climatiseur utilisant des frigorigènes à base d'hydrocarbures ne peut être installée dans les bâtiments en Thaïlande, en raison des normes de sécurité.

Secteur de la fabrication des mousses pulvérisées

11. Au cours de la phase II du PGEH, un financement total d'un montant de 1 732 597 \$ US a été approuvé pour reconvertir 71 entreprises utilisant du HCFC-141b comme agent gonflant de mousse vers

des formulations à base d'hydro-fluoro-oléfinés (HFO) réduites. En 2019, le Gouvernement thaïlandais a lancé des activités liées aux modalités de mise en œuvre (l'élaboration d'accords de sous-subsidation et d'un cadre de gestion environnementale pour les bénéficiaires par exemple) et organisé un atelier de lancement pour la mise en œuvre de la phase II du PGEH en novembre 2020, à l'issue du processus administratif applicable. Des accords de sous-subsidation en faveur de deux entreprises, PU Foam Insulation and Trading Co. et Lohr Trade and Consulting Ltd, consommant respectivement 14,84 tm et 14,08 tm, ont été conclus en janvier 2023 pour mener à bien la reconversion à des formulations à base de HFO pour un montant total respectif de 103 370 \$ US et 77 330 \$ US. Ces projets devraient être achevés d'ici septembre 2023.

Secteur de l'entretien en réfrigération

12. Les activités suivantes ont été entreprises :

- (a) Fourniture de 72 panoplies de formation (comprenant par exemple une pompe à vide, des manomètres, des balances et des outils servant à l'entretien) pour les techniciens d'entretien de la climatisation aux 12 centres de formation sélectionnés (six chacun au Bureau de la Commission de l'enseignement professionnel (OVEC) et au le Département du développement des compétences (DSD)); et
- (b) Formation, par les centres de formation du DSD et de l'OVEC, de 980 techniciens d'entretien en climatisation sur les bonnes pratiques d'entretien et l'installation, la maintenance et l'entretien des équipements en toute sécurité ; un outil de formation sera fourni aux techniciens ayant suivi une formation dans l'un des 12 centres.

Mise en œuvre et suivi du projet

13. Le personnel de la Government Savings Bank (GSB) (banque d'épargne du gouvernement) est responsable de la mise en œuvre des activités de reconversion dans le secteur manufacturier et des activités d'assistance technique. L'unité de gestion de projet (UGP) du DIW est chargée de faciliter l'approbation par ce dernier de l'admissibilité des sous-projets et des plans d'élimination définitive. Il joue également un rôle essentiel dans le suivi de la mise en œuvre des plans d'élimination et de l'élimination durable des HCFC au niveau des entreprises. En outre, l'UGP établie au sein du DIW supervise la mise en œuvre des activités d'assistance technique liées aux instituts de formation et aux organisations non gouvernementales ; elle a aidé le DIW à allouer des quotas annuels d'importation de HCFC pour 2021, 2022 et 2023 et facilité le travail du consultant indépendant chargé de vérifier la consommation annuelle de HCFC.

14. Les dépenses totales de l'UGP, d'un montant de 110 494 \$ US, comprennent les dépenses engagées par l'UGP au sein du DIW (11 232 \$ US) et l'UGP au sein de la GSB (99 262 \$ US).

Niveau de décaissement

15. Sur les 1 500 000 \$ US approuvés à ce jour, 501 793 \$ US (33,5 pour cent) avaient été décaissés au total en date du mois de mars 2023. Le solde de 998 207 \$ US sera décaissé en 2023.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

16. Les activités suivantes seront mises en œuvre au cours de la deuxième tranche de la phase II du PGEH entre juillet 2023 et décembre 2024.

Secteur de la fabrication de mousse pulvérisée (1 047 067 \$ US)

17. D'ici la mi-2023, des accords de sous-subsidation supplémentaires auront été signés avec quatre grandes entreprises de fabrication de mousse pulvérisée qui ont déjà confirmé leur intérêt à participer au

projet ; la reconversion sera achevée d'ici fin 2023. Le tableau ci-dessous donne des informations sur les quatre entreprises concernées.

Tableau 2. Entreprises de fabrication de mousse pulvérisée avec des accords de sous-subsidation à signer en 2023

Entreprise	HCFC- 141b à éliminer (tm)	Valeur estimée (\$ US)
New Tech & J Service	56,46	299 775
Narongrit Insulate	24,87	153 520
Beam Chem	29,02	174 255
Dabco Intertrade	101,59	537 100

18. Pour éviter tout détournement de la consommation restante de HCFC-141b vers le secteur de la mousse de polyuréthane, le DIW et le Polyurethane Industry Group organiseront des ateliers en juin 2023 pour fournir un soutien technique aux petites entreprises dont la consommation de HCFC-141b est inférieure à 2 tm et les former à une utilisation appropriée et rentable des nouveaux agents gonflants exempts de SAO sans mettre en danger la qualité des produits.

19. En outre, ces entreprises recevront une formation pratique en juin 2023 sur les formulations à base de HFO réduites, grâce à la coopération de la Banque mondiale et des principales sociétés de formulation du pays (South City, Bangkok Integrated Trading (BIT), P.U. Foam Insulation and Trading, Huntsman, Integrated Refinery and Petrochemical Complex (IRPC) et Thai Mitsui).

Secteur de l'entretien en réfrigération

20. Les activités dans le secteur de l'entretien en réfrigération comprendront :

- (a) La formation d'environ 3 600 techniciens par le truchement de 183 ateliers portant sur les bonnes pratiques d'entretien et l'adoption d'alternatives à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRP) dans les 12 centres de formation (912 757 \$ US) ;
- (b) Un atelier au bénéfice des utilisateurs de HCFC-141b employé comme solvant permettant d'identifier des solutions de remplacement potentielles au HCFC-141b dans différentes applications, notamment l'entretien de la réfrigération, et de répertorier les parties intéressées pour développer des projets afin d'évaluer l'efficacité et le bon fonctionnement des solutions de remplacement à l'avenir (solde de la tranche précédente) ; et
- (c) Gestion et suivi de projet par le biais des deux UGP (GSB et DIW) pour assurer une bonne planification et une mise en œuvre en temps opportun des projets d'élimination dans les secteurs de la mousse pulvérisée et de l'entretien (156 708 \$ US).

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU SECURÉTIARIAT

OBSERVATIONS

Rapport sur la consommation de HCFC

Rapport de vérification

21. La Banque mondiale a soumis un rapport de vérification couvrant la période 2018 à 2021. La Banque mondiale a indiqué que le consultant chargé d'entreprendre le rapport de vérification pour 2022 est en cours d'embauche et que le Gouvernement thaïlandais s'était engagé à soumettre à nouveau en septembre

2023 un rapport de vérification révisé conformément à la décision 72/19(a)² pour inclure les données de 2022. En conséquence, le Secrétariat recommande l'approbation de cette demande de tranche de financement étant entendu que si, contre toute attente, le Gouvernement thaïlandais devait ne pas respecter les clauses de son accord avec le Comité exécutif, ce dernier prendrait les mesures qui s'imposent.

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Raisons des retards dans la soumission de la deuxième tranche de la phase II

22. La Banque mondiale a expliqué que les retards dans la soumission de la deuxième tranche de la phase II du PGEH étaient principalement dus à des retards dans les consultations avec les bénéficiaires dans les applications de mousse pulvérisée et les parties prenantes concernées dans le secteur de l'entretien en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 ; ces problèmes ont été résolus et la mise en œuvre progresse de manière satisfaisante.

Cadre juridique

23. Le Gouvernement thaïlandais a déjà fixé les quotas d'importation de HCFC pour 2023 à 300,64 tonnes PAO, ce qui est inférieur aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal et de son Accord avec le Comité exécutif.

Secteur de la fabrication des mousses pulvérisées

24. La Banque mondiale a indiqué qu'à la fin avril 2023, le Gouvernement thaïlandais avait confirmé qu'aucune des 71 entreprises de mousses identifiées lors de la soumission de la phase II du PGEH n'avait été jugée admissible,³ et que six entreprises dont la consommation est supérieure à 10 tonnes métriques ont été identifiées pour bénéficier d'un soutien au titre de la phase II. En janvier 2023, des accords de sous-subsidation ont été signés avec deux des six entreprises, et les quatre autres entreprises devraient signer leurs accords de sous-subsidation d'ici juin 2023. Le Gouvernement thaïlandais travaille en étroite collaboration avec les sociétés de formulation et les distributeurs de systèmes de mousse pour évaluer leur admissibilité et fournir un soutien technique aux entreprises admissibles qui consomment moins de 2 tonnes métriques ; ces entreprises recevront un soutien visant à leur permettre d'adopter des formulations à base de HFO réduites grâce à la formation pratique prévue en juin 2023. La Banque mondiale a également confirmé que, conformément à la décision 82/60(b)(ii), le Gouvernement mettrait en œuvre une interdiction des importations de HCFC-141b en vrac et contenu dans des polyols prémélangés pour toutes les applications de mousse d'ici le 31 décembre 2023 ; la mise en œuvre de cette législation et l'assistance fournie en 2023 aux entreprises de mousse pulvérisée admissibles faciliteraient l'élimination du HCFC-141b dans toutes les applications ayant trait aux mousses. Les entreprises qui seraient réputées inadmissibles lors de la mise en œuvre seraient suivies et un rapport couvrant les détails des entreprises et de leur consommation serait soumis au Comité exécutif avec la demande de troisième tranche pour le pays.

Secteur de l'entretien en réfrigération

25. La Banque mondiale a fait état d'une réduction du nombre de techniciens qu'il est proposé de former de 5 500 à 4 500, ce qui est principalement dû à la réaffectation des fonds destinés à fournir un appui en équipement aux techniciens, à la mise en œuvre du renforcement des capacités pour les programmes de certification et à d'autres activités de renforcement des capacités et de sensibilisation pour les techniciens

² Pour encourager les principales agences bilatérales et d'exécution à soumettre les demandes de la tranche du PGEH à la première réunion de l'année, afin d'inclure un rapport de vérification des objectifs de consommation à l'échelon national pour l'année qui précède immédiatement l'année durant laquelle la tranche a été soumise.

³ Décision 82/60 c)

en réfrigération et climatisation. Cela se traduirait par une mise en œuvre efficace des activités du secteur de l'entretien et faciliterait l'adoption de solutions de remplacement à faible PRP dans le pays.

26. La Banque mondiale a indiqué que le DSD et la Société thaïlandaise de production d'électricité (Electricity Generating Authority of Thailand) ont développé et lancé à leurs frais une application de téléphonie mobile pour faire la promotion des techniciens d'entretien en climatisation. Les fonds destinés à cette activité, initialement budgétisés dans la première tranche de la phase II du PGEH, ont été réaffectés aux activités liées à la formation des techniciens de l'entretien.

27. Le Secrétariat a demandé des informations supplémentaires sur les activités qu'il était prévu d'entreprendre au cours de l'atelier sur l'utilisation du HCFC-141b dans les solvants, notant que le projet de reconversion dans le secteur des solvants devait être soumis dans le cadre de la phase III du PGEH.⁴ La Banque mondiale a expliqué que cette activité se rapporte principalement à une meilleure compréhension de l'utilisation du HCFC-141b dans les solvants, principalement dans l'entretien en réfrigération et climatisation et d'autres applications de nettoyage des métaux, et contribuerait à une bonne compréhension des besoins des projets à venir dans le secteur des solvants.

Mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes⁵

28. La Banque mondiale a indiqué qu'au cours des phases I et II du PGEH, l'intégration de l'égalité des sexes est en cours de mise en œuvre. La politique de genre de la Banque mondiale garantit qu'il n'y a pas de discrimination à l'égard des femmes lors du processus de formulation et de mise en œuvre des projets ; l'intégration du genre fait partie intégrante du manuel opérationnel de la Banque pour la mise en œuvre des activités d'investissement et de formation, qui exige explicitement l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour les travailleuses en matière de formation et d'autres activités d'assistance technique ; les indicateurs de genre font partie des indicateurs de projet que la Banque utilise pour l'évaluation interne lorsqu'un projet est achevé. En outre, les instituts de formation ont mis en place un système de suivi du nombre de candidatures féminines et de celles qui suivent la formation et la certification en entretien de la climatisation. La Banque mondiale a également mentionné que lors de la mise en œuvre des activités dans le cadre de la deuxième tranche de la phase II du PGEH, elle continuerait à mettre en œuvre des mesures conformes à la politique de genre approuvée par le Comité exécutif, dans la mesure du possible.

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

29. Pour assurer la durabilité des activités du PGEH dans le temps, le Gouvernement thaïlandais a mis en place des réglementations visant réduire l'utilisation du HCFC-22 dans la fabrication des climatiseurs et du HCFC-141b dans les applications de mousses ; le Gouvernement renforcera encore ces réglementations et mettra en œuvre des mesures supplémentaires pour réduire la consommation de HCFC dans les utilisations restantes, ce qui réduirait les risques d'utilisation des HCFC dans les applications ou secteurs où leur utilisation est interdite. Le Gouvernement met également en œuvre des activités d'appui technique au secteur de l'entretien pour promouvoir l'adoption de frigorigènes à faible PRP de manière sûre ; cela réduirait les risques liés à une utilisation sûre et durable des frigorigènes inflammables. L'UGP continuera à faciliter le processus de mise en œuvre du projet et de prendre des mesures pour l'achèvement en temps voulu des projets afin de réduire la consommation de HCFC conformément aux objectifs du PGEH.

⁴ Alinéa 61 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/82/59.

⁵ Conformément à la décision 84/92 d), la décision 90/48 c) a encouragé les agences bilatérales et d'exécution à continuer de veiller à ce que la politique opérationnelle d'intégration de la dimension de genre soit appliquée à tous les projets, en tenant compte des activités spécifiques présentées dans le tableau 2 du document. UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/37.

Conclusion

30. La consommation de HCFC signalée dans les données du programme de pays pour 2022 était de 68,2 % inférieure à la valeur de référence de HCFC aux fins de conformité et de 24 % inférieure à la consommation maximale admissible du pays en vertu de son accord avec le Comité exécutif. Le rapport de vérification a confirmé la mise en œuvre effective du système d'autorisation des SAO et le Gouvernement thaïlandais s'est engagé à soumettre un rapport de vérification mis à jour pour inclure les données de consommation de 2022 d'ici septembre 2023. Le Gouvernement met en œuvre les activités du PGEH de manière systématique pour atteindre les objectifs de l'Accord passé en lien avec le Protocole de Montréal. Bien que le rythme de mise en œuvre du projet ait été affecté en raison des contraintes liées à la pandémie de COVID-19, le Gouvernement a continué d'entreprendre des activités qui ont facilité l'achèvement rapide de projets dans les applications de fabrication de mousse pulvérisée et le secteur de l'entretien, ce qui a entraîné une réduction de la consommation. Le Gouvernement devrait mettre en œuvre des réglementations d'ici le 31 décembre 2023 pour interdire l'importation de HCFC-141b, pur et contenu dans des polyols prémélangés importés, applicables à toutes les applications liées aux mousses de polyuréthane. En outre, le Gouvernement, en étroite coordination avec les représentants concernés de l'industrie, s'efforce de garantir que la mise en œuvre du projet d'élimination du HCFC-141b reste alignée sur la mise en œuvre de la réglementation. Le Gouvernement continue de prendre des mesures pour renforcer la capacité du secteur de l'entretien à adopter de bonnes pratiques et à utiliser des solutions de remplacement à PRP faible ou nul, en toute sécurité. Le taux de décaissement des fonds approuvés de la première tranche est de 33,5 % et le solde devrait être décaissé d'ici fin 2023. Les activités prévues dans la deuxième tranche de la phase II aideraient à achever les activités liées à l'élimination du HCFC-141b dans les applications de fabrication de mousse pulvérisée et continueraient à soutenir le renforcement des capacités du secteur des services.

RECOMMANDATION

31. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport périodique portant sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Thaïlande ; et recommande en outre l'approbation générale de la deuxième tranche de la phase II du PGEH pour la Thaïlande, et du plan de mise en œuvre de la tranche 2023-2024 y relatif, au niveau de financement figurant dans le tableau ci-dessous, étant entendu que :

- (a) La Banque mondiale s'est engagée à soumettre un rapport de vérification mis à jour pour inclure les données de consommation de 2022 d'ici septembre 2023 ; et
- (b) Si, contre toute attente, le Gouvernement thaïlandais devait ne pas respecter les clauses de son accord avec le Comité exécutif, ce dernier prendra les mesures qui s'imposent.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	2 116 532	148 157	Banque mondiale